

Envoi par courrier et par télécopieur : 450-928-3760

Québec, le 17 mars 2011

Madame Isabelle Tardif, agente de planification
Programmation et recherche
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction de santé publique de la Montérégie
Santé environnementale
1255 rue Beauregard
Longueuil (Québec), J4K 2M3

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 8, 9, 10 et 11 mars derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire avoir l'avis du Ministère sur le point suivant :

Des participants à l'audience publique sont préoccupés par le « syndrome éolien » et les effets potentiels des éoliennes sur la santé. Quelques-uns réfèrent aux écrits de M^{me} Nina Pierpont (www.kselected.com/wp-content/uploads/2010/03/Pierpont-CV-2-24-10.pdf). Ils font aussi référence à une pétition signée par 40 médecins du Centre du Québec qui demandent de suspendre les projets de parcs éoliens en milieu habité (<http://terrecitoyenne.qc.ca/?p=325>).

Quel est l'avis du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le « syndrome éolien » et sur les risques potentiels qu'encourraient les citoyens qui vivraient au sein ou à proximité du parc éolien de Saint-Valentin si celui-ci était autorisé par le gouvernement ?

Afin d'éclairer les citoyens, la commission souhaite que cet avis :

1. définisse le « syndrome éolien » et le mette en perspective ;
2. dresse un bilan des connaissances et des incertitudes sur la question ainsi que, le cas échéant, des controverses qui l'entourent ;
3. discute des facteurs ayant une incidence sur une éventuelle manifestation de ce syndrome ;
4. analyse la situation pour le parc éolien de Saint-Valentin ;
5. et, s'il demeure un risque jugé préoccupant, propose des mesures particulières de prévention ou de précaution applicables au projet sous étude.

La commission d'enquête souhaite également recueillir toute suggestion ou avis du ministère sur le projet de parc éolien de Saint-Valentin en lien avec la santé et la qualité de vie qu'il juge utile de lui communiquer.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 23 mars prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission